

# Obtenir un diplôme d'ingénieur par la Validation des Acquis de l'Expérience c'est possible !

## EDITO

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre à toute personne la possibilité de valoriser et certifier ses compétences, de favoriser sa mobilité, son employabilité et de sécuriser son parcours professionnel.

Si elle est d'abord un droit individuel, la VAE constitue pour l'entreprise une opportunité de valoriser son image, d'augmenter son professionnalisme et de développer sa compétitivité pour assurer sa pérennité.

Malgré tous ces avantages, peu d'entreprises ont intégré la VAE dans leurs pratiques de gestion des ressources humaines. Sa mise en œuvre, tout particulièrement pour un diplôme d'ingénieur, reste encore majoritairement une démarche individuelle dont l'employeur n'a parfois pas connaissance.

C'est pourtant par la complémentarité entre ces deux dimensions de la valorisation et de la reconnaissance des compétences que naîtra une vraie sécurisation des parcours professionnels et des projets répondant à la fois aux intérêts et aux enjeux de l'entreprise et des salariés concernés.

Dans ce cadre, l'UIMM Bretagne, la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Conseil régional de Bretagne encouragent l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie et ses six écoles partenaires à promouvoir la VAE et en faire une priorité forte.

L'objectif vise à faire de la VAE pour les diplômés d'ingénieurs une démarche connue du plus grand nombre et intégrée tant dans les écoles que dans les politiques de gestion des ressources humaines et de qualification des salariés de très nombreuses entreprises.

Didier Mignot, Président de l'ITII Bretagne

Les 4 étapes d'un parcours VAE au sein  
des écoles d'ingénieurs partenaires de l'ITII Bretagne

PHASE ACCUEIL/INFORMATION

1

PHASE RECEVABILITE

2

- Recevabilité administrative
- Dossier de pré-candidature
- Commission de faisabilité

PHASE CONSTITUTION DU DOSSIER

3

- Accompagnement proposé par l'établissement

PHASE JURY

4

- Inscription au diplôme
- Analyse du dossier par les jurés
- Soutenance devant le jury

La liste des diplômes d'ingénieurs  
en partenariat avec l'ITII Bretagne  
accessibles par la VAE

Diplôme d'Ingénieur de Télécom Bretagne,  
spécialité réseaux et télécommunications.

Diplôme d'Ingénieur de l'ECAM Rennes - Louis de Broglie,  
spécialité génie industriel.

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers,  
spécialité mécanique et automatique.

Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure  
des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement,  
spécialité mécanique et électronique.

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur  
de l'Electronique et du Numérique - Brest,  
spécialité électronique et informatique industrielle.

Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences Appliquées et de Technologie,  
spécialité informatique multimédia et réseaux.

## TEMOIGNAGE

M. Gilles VENTURA occupe au sein des CCI Nantes St-Nazaire un poste de conseiller spécialisé NTIC, réseaux et télécommunications. Il a obtenu en 1996 un DUT génie des télécommunications et réseaux.

Il a validé en octobre 2009 par le biais de la VAE le Diplôme d'Ingénieur de Télécom Bretagne, spécialité réseaux et télécommunications délivré par l'école d'ingénieurs éponyme basée à Brest. En quelques mots, il nous apporte son témoignage.

« J'ai choisi cette école et ce diplôme car ils sont très reconnus dans mon secteur professionnel. C'est une belle carte de visite. Bien que j'ai moi-même initié cette démarche VAE, mon employeur m'a beaucoup soutenu tout au long de mon parcours. Au cours de mes diverses expériences professionnelles, j'ai agrégé de nombreux écrits sur les différentes missions qui m'ont été confiées, cela m'a facilité la tâche, bien qu'il ait fallu que je réalise tout un travail de formalisation. Je ne peux qu'encourager des personnes à suivre mon parcours. Il est demandé d'être méthodique et ne pas rester dans le descriptif de ce que l'on a fait jusqu'à alors. Avoir obtenu ce diplôme d'ingénieur me permet d'envisager mon avenir plus sereinement et sécurise mon parcours professionnel à l'interne, voire le cas échéant à l'externe. »

LA VAE peut être une démarche individuelle  
ou une initiative partagée et portée par une entreprise.

## C'est quoi ?

La Validation des Acquis de l'Expérience instaurée dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 offre la possibilité à toute personne de valider son expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle en vue de l'obtention d'une certification. Tous les diplômes, titres et Certificats de Qualification Professionnelle, inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles sont accessibles par la VAE. Elle constitue ainsi la quatrième voie d'accès à la certification après la formation initiale, la formation par apprentissage et la formation continue.

## Quelles conditions?

Il faut justifier à minima de trois années d'expériences professionnelles et/ou extra-professionnelles, en continu ou discontinu et ce en lien avec la certification visée.

Mme Frédérique ROBIN est Responsable Ressources Humaines pour les CCI Nantes St-Nazaire. Elle a cheminé avec M. Ventura tout au long de son parcours. Elle témoigne :

« Bien que la VAE soit avant tout un droit individuel pour le salarié, nous l'encourageons et la soutenons. Nos intérêts sont partagés car cet accompagnement s'inscrit dans une logique constructive de gestion globale des compétences. Le parcours VAE nécessite de la motivation et de la persévérance. Pour le salarié, la VAE contribue à la maintenance et au développement des compétences en raison de la méthodologie inhérente au processus VAE. Elle renforce l'employabilité des salariés. Il faut promouvoir au sein de l'organisation le dispositif VAE pour démontrer aux autres collaborateurs et managers les bénéfices individuels et collectifs de cette démarche.

Pour optimiser les chances de succès, fort de notre expérience, la désignation d'un « tuteur VAE » au sein de l'entreprise nous paraît une bonne pratique à systématiser. Dès le départ, il faut prévoir le parcours du candidat jusqu'à l'obtention finale de la certification, y compris d'un point de vue de l'ingénierie financière induite.

Le succès de M. Ventura a pu être partagé par son manager, son équipe d'appartenance, la Direction Ressources Humaines. Son aventure VAE nous a permis d'explorer de nouvelles méthodes de travail, d'accompagnement, contribuant à engendrer un effet « cercle vertueux » à partir de cette situation apprenante, au-delà de nos attendus réciproques. »

## Viser un diplôme d'ingénieur par la VAE, des intérêts convergents et des bénéfices partagés tant pour les salariés que pour les entreprises

### Pour le salarié, la VAE contribue à :

- Valoriser ses acquis,
- Participer au sentiment de reconnaissance,
- Maîtriser au mieux son poste et gagner en confiance,
- Développer la fierté d'appartenance à l'entreprise,
- Offrir une possibilité d'évolution accrue,
- Accroître ses capacités d'adaptation,
- S'évaluer et ainsi prendre la réelle dimension de ses capacités,
- Donner l'envie d'aller plus loin et de développer ses compétences,
- Sécuriser son parcours professionnel.

### Pour l'entreprise, la VAE contribue à :

- Reconnaître, motiver, valoriser, responsabiliser les salariés,
- Valoriser un métier, une fonction,
- Fidéliser ses collaborateurs,
- Accompagner les mobilités internes/externes,
- Conforter l'image de professionnalisme de l'entreprise,
- Développer l'appétence formation,
- Rationaliser les parcours de formation,
- Mettre en adéquation postes et niveaux de qualification,
- Renforcer une démarche de management par les compétences.

### Modalités de financement :

Le coût de la VAE est variable en fonction des écoles partenaires du réseau.

Lorsque la VAE est à l'initiative du salarié :

- Solliciter un congé de 24 heures financé par le Fongecif ou l'OPACIF dont il dépend.
- Utiliser son DIF.

La VAE peut-être à l'initiative de l'employeur, et financée sur le plan de formation avec le soutien de l'OPCA. Après concertation avec le salarié, le DIF peut également être mobilisé.

Pour les demandeurs d'emploi, il est possible de bénéficier d'une prise en charge financière par Pôle emploi et/ou par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre d'un chèque VAE.

#### Télécom Bretagne

Technopôle Brest-Iroise CS 83818  
29238 Brest Cedex 3  
Contact : dominique.degrugillier@telecom-bretagne.eu  
Tél : 02.29.00.13.33

#### ECAM Rennes - Louis de Broglie

Campus de Kerlanr  
35091 Rennes CEDEX 9  
Contact : jihed.flifla@ecam-rennes.fr  
Tél : 02.99.05.84.42

#### ICAM - Site de Bretagne

9, rue du commandant Charcot  
56000 Vannes  
Contact : brigitte.duquesne@icam.fr  
Tél : 03.20.22.60.85

#### ISEN - Brest

20, rue cuirassé Bretagne  
CS 42807 29228 Brest Cedex 2  
Contact : jean-yves.mulot@isen.fr  
Tél : 02.98.03.84.12

#### ENSIETA

2, rue François Verny  
29806 Brest Cedex 9  
Contact : vae@ensieta.fr  
Tél : 02.98.34.89.74

#### ENSSAT Lannion

6, rue de Keramport  
BP 80518  
22305 Lannion Cedex  
Contact : secretariat.imr@enssat.fr  
Tél : 02.96.46.90.48